



ball-trap

“Une association organise un ball-trap. Un des bénévoles chargé de réalimenter les appareils est blessé. L'association est déclarée responsable de l'accident.”

Organiser un ball-trap présente certains dangers. Certaines formalités doivent être accomplies et des règles de sécurité respectées : une assurance responsabilité civile est obligatoire.

Formalité obligatoire

L'association doit demander à la Préfecture, 15 jours minimum avant la manifestation, l'autorisation d'organiser le ball-trap...

Règles de sécurité à respecter

Cette manifestation implique de respecter un minimum de règles de sécurité : emplacement suffisamment éloigné des habitations et balisé, interdiction d'accès au terrain de tir (entourage,

panneaux), barrières pour empêcher le public d'approcher trop près des tireurs ou de la fosse, installation de postes de tir pour les participants, protection des fosses pour le lanceur (trous avec murette artificielle, tôles, parpaings, bottes de paille...), respect d'une discipline de tir par les participants...

Une bonne acuité visuelle du participant est recommandée.

Assurances

L'association doit obligatoirement souscrire une assurance

couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle de ses préposés, de ses bénévoles et de tous les participants.

De plus, il est conseillé de souscrire une garantie accidents corporels pour les bénévoles (recrutés pour réalimenter les appareils de lancement, commander le lancement, faire respecter la discipline, etc...) afin que des indemnités forfaitaires leurs soient versées en cas d'accident, si la responsabilité de l'association n'était pas retenue.

voir aussi

Compétitions sportives, Festivités, formalités à accomplir, Sports.